

Département de L'Isère  
Arrondissement de VIENNE  
**MAIRIE DE PAJAY**  
**15 Place du 19 Mars 1962**  
**38260 PAJAY**  
Téléphone 04.74.54.26.03

Le **Judi 5 Mars 2026 à 19 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de PAJAY dûment convoqué **le 26 Février 2026**, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire, BAJAT Bernard

**Présents :** MEYNIER Jean-Marc – RENZY Stéphanie - VIVIER Anne-Marie – ALPHAND Julien – PIOLAT Alexandre - ALLIBE Sophie – GUILLON Sonia - MARCHAND Jean-YVES - ALLARD Vincent - COLLION Pascale

**Absent excusé et représenté :** Sébastien GURRET donne pouvoir à Bernard BAJAT

**Absent(e):** Laurence France – Benjamin ALEX

**Secrétaire de séance :** Pascale COLLION

**Approbation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal.**

### **1) Approbation du Compte Financier Unique (C.F.U.) (Délib. 09-2026)**

Madame Stéphanie RENZY, Adjointe aux finances, rappelle à l'Assemblée que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion depuis l'année 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de PAJAY ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de PAJAY,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
Recettes réalisées	311 014.11 €	700 161.20 €	1 011 175.31 €
Restes à réaliser R	51 027.84 €	0.00 €	51 027.84 €
Dépenses	216 274.63 €	519 316.95 €	735 591.58 €
Restes à réaliser D	139 890.00 €	0.00 €	139 890.00 €
Résultats reportés	- 255 323.02 €	1 711 045.08 €	1 455 722.06 €
Excédent/déficit 2025	- 160 583.54 €	1 891 889.33 €	1 731 305.79 €
Différence R à R	- 88 862.16 €	0.00 €	- 88 862.16 €
Résultat cumulé	- 249 445.70 €	1 891 889.33 €	1 642 443. 63 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix pour (le Maire ne prenant pas part au vote) :**

- **APPROUVE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus du Compte Financier Unique 2025

## 2) Affectation des résultats 2025 (Délib 10-2026)

Le conseil municipal, après avoir voté le compte administratif de l'année 2025 du budget communal, conformément aux règles budgétaires applicables, doit se prononcer sur l'affectation des résultats constatés.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de : ..... 1 861 889.33 €
- un déficit d'investissement de : ..... 160 583.54 € )
- Restes à réaliser.....- 88 862.16 € ) 249 445.70 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **DECIDE** d'affecter les résultats suivants au BP 2026

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| - Afin de combler le déficit d'investissement, au compte 1068 (RI) | <b>249 445.70 €</b>   |
| - Le report au compte 002 en recette de fonctionnement             | <b>1 642 443.63 €</b> |
| - Le report au compte 001 en dépense d'investissement              | <b>160 583.54 €</b>   |

### 3) Vote des 3 taxes (Délib. 11-2026)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locale pour l'exercice 2026.

Sur proposition de la Commission Finances, Madame Stéphanie RENZY propose au Conseil Municipal que les taux de taxes foncières bâti, non bâti et la taxe d'habitation (TH) pour les résidences secondaires soient inchangés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **REFUSE** la proposition de la Commission Finances.
- **DEMANDE que** Les taux d'imposition des taxes locales de 2026 augmentent de 1%.

Monsieur le maire rajoute qu'il y aura lieu de prendre une nouvelle délibération car nous n'avons pas reçu les nouvelles bases pour le calcul de ces taxes.

### 4) Attribution des subventions aux associations (Délib. 12-2026)

Monsieur le Maire dit aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'attribuer des aides aux associations pour l'année 2026.

Monsieur le Maire, en accord avec la Commission Finances, propose :

<b>N°</b>	<b>Nom de l'association</b>	<b>Montants votés Pour 2025</b>
1	ADMR Bièvre-Burettes	600 €
2	Sou des Ecoles (16 euros/élève) : 16 € * 90 élèves	1 440 €
3	Le Marmiton	46 000 €
5	ADMR Beaurepaire	150 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **DECIDE** d'accorder lesdites subventions.

### 5) Vote du budget primitif (Délib. 13-2026)

Monsieur le Maire informe que ce budget a été préparé par la commission Finances en tenant compte des besoins, des projets mais aussi des priorités de la commune.

Madame Stéphanie RENZY, Adjointe aux Finances, présente à l'assemblée le budget primitif 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

<b>Budget Primitif 2026</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	2 184 291.63 €	2 184 291.63 €
Investissement	778 426.09 €	778 426.09 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 962 717.72 €</b>	<b>2 962 717.72 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **ADOpte** le budget présenté qui s'équilibre.

**6) Informations**

- Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la cérémonie de la commémoration du « cessez-le-feu » du 19 mars 1962 aura lieu à 18 h 00 devant le monument aux morts.
- Madame Sophie ALLIBE, conseillère municipale, informe le Conseil Municipal que des pièges à frelons sont à disposition à la mairie.

**7) Question diverse**

- Monsieur le Maire dit au Conseil Municipal que l'on a reçu une demande, par courrier, du Comité des Fêtes de Pajay demandant la gratuité du chauffage du gymnase pour leur soirée dansante du 21 mars 2026. Après échanges, l'Assemblée émet un avis défavorable en expliquant que toutes les autres associations pajaytoises payent le chauffage lors de leurs manifestations.

Fin de séance : 20 h 40

Le Maire,

Le secrétaire de séance,